

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit N35, C35, G35, SV35, S60, C60, G60, N100, C100, G100, K400(KU)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Étalon de référence pour étalonnage et vérification des performances des viscosimètres et/ou équipements de mesure de densité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Cannon Instrument Company  
2139 High Tech Rd.  
State College, PA 16803-1733  
TEL: (814) 353-8000; (800) 676-6232

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

Adresse e-mail Pas d'information disponible.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence + 1 (800) 255-3924 États-Unis, CHEM-TEL Inc.  
+1 (813) 248-0585 International, CHEM-TEL Inc. (appel en PCV recommandé)

Europe	112
--------	-----

## SECTION 2. Identification des dangers

### 2.1. - Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation - Poussières et brouillards	Catégorie 4
---	-------------

#### Dangers physiques

aucun(e)
----------

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

H332 - Nocif par inhalation

#### Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

### 2.3. Autres informations

Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination  
Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles  
Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	265-101-6	64742-01-4	<100	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques légers de pétrole, raffinés au solvant	265-091-3	64741-89-5	<100	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	265-090-8	64741-88-4	<100	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	265-169-7	64742-65-0	<100	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	<100	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-155-0	64742-52-5	<100	Carc. 1B (H350)	donnée non disponible
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	265-150-3	64742-48-9	<100	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304)	donnée non disponible
Chloralcanes	263-004-3 430-650-4	61788-76-9	<100		donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

**Contact avec la peau** Laver à l'eau chaude et au savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Ingestion** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale.

**Inhalation** EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire appel à une assistance médicale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes/effets les plus importants** Somnolence. Vertiges. Irritation.

### 4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Avis aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Pas d'information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Aucun en particulier.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

## **SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

#### **Mesures d'hygiène**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### 7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Scénario d'exposition**

Pas d'information disponible.

#### **Autres lignes directrices**

Pas d'information disponible.

## **SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Nom Chimique	La Finlande	La France	L'Allemagne	Gibraltar	Greece
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9			TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 100 ppm Ceiling / Peak: 600 mg/m <sup>3</sup> Repr*		
Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9			TWA: 300 mg/m <sup>3</sup> STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>		
Nom Chimique	La Suisse		Suède	Le Royaume Uni	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	STEL: 100 ppm STEL: 600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup>				

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Ce produit, sous sa forme commercialisée, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites de concentration biologiques établies par les organes régionaux compétents

**Dose dérivée sans effet** Pas d'information disponible.

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique Équipement de protection individuelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN

##### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

##### Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

##### Protection des mains

Gants de protection.

##### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Pas d'information disponible

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Aspect	Jaune pâle
Odeur	type hydrocarbure		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
<b>pH</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Point/intervalle de fusion</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	>315 °C	Aucun à notre connaissance	
<b>Point d'éclair</b>	> 190 °C	coupelle ouverte	
<b>Taux d'évaporation</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Pression de vapeur</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Densité de vapeur</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
<b>Densité relative</b>	donnée non disponible	0.87 - 0.89	
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	Aucun à notre connaissance	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	soluble	Aucun à notre connaissance	

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Viscosité</b>	32-380 cSt @ 40°C	Aucun à notre connaissance

<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	Pas d'information disponible
---	------------------------------

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Non réactif dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

**SECTION 11. Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Informations sur le produit**

**Inhalation**

Nocif par inhalation. L'inhalation de poussières peut provoquer l'irritation de l'appareil respiratoire.

**Contact avec les yeux**

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau**

Aucun danger connu pour les contacts avec la peau. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

**Ingestion**

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5530 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Distillats paraffiniques légers de pétrole, raffinés au solvant	> 15 g/kg ( Rat )	> 5 g/kg ( Rabbit )	= 2.18 mg/L ( Rat ) 4 h
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	>5000 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rabbit)	= 2.18 mg/L ( Rat ) 4 h
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	> 8500 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant			>4.7 mg/l (rat) 4 hr.

**Sensibilisation**

Pas d'information disponible.

**effets mutagènes**

Pas d'information disponible.

**effets cancérogènes**

Le classement mentionné pour les distillats de pétrole dans ce produit concerne ceux qui

contiennent plus de 3 % d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346. Les distillats de pétrole dans ce produit ne satisfont pas à ce critère pour être classés comme cancérigènes.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Peau. Système nerveux central. Yeux. Système respiratoire.
<b>Danger en cas d'aspiration</b>	Pas d'information disponible.

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets écotoxicologiques

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	-	> 5000 mg/L: LC50 96 h (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques légers de pétrole, raffinés au solvant		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités		LC50 96 h: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		LC50 96 h: = 2200 mg/L (Pimephales promelas)		LC50 96 h: = 2.6 mg/L (Chaetogammarus marinus)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Absorbé par le sol.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

### 12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

**Remarque :** Il est possible que les informations fournies ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les situations d'expédition. Consulter les réglementations sur les marchandises dangereuses pour prendre connaissance des exigences supplémentaires et des exigences d'expédition spécifiques du mode, des matières et des quantités.

### IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible

### RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

### ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

### ICAO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IATA

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable

14.5. Danger pour l'environnement Aucun(e)

14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

#### Inventaires internationales

TSCA	indéterminé
EINECS/ELINCS	indéterminé
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	indéterminé
ENCS	indéterminé
La Chine	indéterminé
AICS	indéterminé
KECL	indéterminé

#### Légende

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

## SECTION 16. Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### Les principales références bibliographiques et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date d'émission 24-avr.-2014

Date de révision 29-août-2017

Révision sections de la FDS mises-à-jour: 3, 8.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

#### Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité